



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 17 juillet 2023*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N° 23002DDCS - Étude pré-opérationnelle de définition d'un programme d'intervention sur l'habitat privé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI.

**ABSENTS :** Serge LINALE, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché N° 23002DDCS - Étude pré-opérationnelle de définition d'un programme d'intervention sur l'habitat privé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et son article R 2122-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (215 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la procédure lancée le 30 mars 2023 ;

Vu le rapport d'analyse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

### **ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Le marché « Étude pré-opérationnelle de définition d'un programme d'intervention sur l'habitat privé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia », à la société URBANIS, 118 allée de l'Amérique Latine, 30900 Nîmes (SIRET : 3475822310026), pour un montant de 54 125 € HT soit 64 950 € TTC pour la partie forfaitaire (prix DPGF) et pour un montant de commandes sans minimum et maximum de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC pour la partie à bons de commande / 15 mois ;

### **AUTORISE**

Le Président à signer le Lot N° 1 du marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

### **DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia au 2HAB chapitre 11-article 617 ;

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT  
  
Louis POZZO DI BORGO